

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an
Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr.
Autres départements... 7 fr. 12 fr. 20 fr.
Étranger (Union post.) 10 fr. 18 fr. 30 fr.
(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale
DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort
et dans ses succursales de Saint-Etienne et de
Grenoble.
A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la
Bourse.

LA CONQUÊTE DE PARIS

La caractéristique des élections parisiennes c'est la défaite écrasante et définitive de l'opportunisme.

Au scrutin de 1884, ce parti avait déjà été battu et la majorité dont il disposait précédemment dans le conseil, était passée aux autonomistes. Cependant, le parti des journaux perpétuels, avait encore une minorité assez respectable de 29 voix. Dimanche, il en a perdu 24 et actuellement il se trouve réduit au chiffre dérisoire de cinq voix. Les opportunistes en regagneront une dizaine tout au plus au scrutin de ballottage et se trouveront par conséquent quinze à l'Hôtel-de-Ville. C'est-à-dire que, même en se coalisant, comme ils ont coutume de le faire dans la plupart des cas avec les membres de la droite monarchiste et clérical, ils n'arriveront pas encore à balancer les voix des radicaux-socialistes.

Les autonomistes élus au premier tour sont au nombre de trente, et vingt des ballottages de dimanche sont en leur faveur. Ils sont donc incontestablement les maîtres de la municipalité parisienne.

Ce résultat n'est pas pour plaire aux opportunistes avérés ou honteux qui se voient réduits, dans la capitale, aux mêmes forces ou plutôt à la même impuissance que les monarchistes, et le Temps dit mélancoliquement, en constatant le triomphe des autonomistes, c'est-à-dire du parti qui correspond à ce qu'on appelle à Lyon l'Alliance Radicale-Socialiste :

La majorité au Conseil municipal reste entre les mains du parti dit autonomiste, qui a fait quelques recrues.
Le mode actuel de vote n'est pas favorable aux républicains de gouvernement — libéraux — opportunistes — qui se trouvent écrasés par des minorités révolutionnaires. On peut se demander si un nouveau mode de scrutin par sectionnement ne donnerait pas à Paris un Conseil mieux choisi et plus digne de la capitale de la France.

Une autre feuille passionnément clérical, bien qu'elle appartienne à un financier israélite et passionnément réactionnaire, bien qu'elle ait pour titre la Liberté ne veut même pas attendre qu'un nouveau mode de scrutin vienne rendre la majorité aux anciens partis. Dans son affolement, elle reconnaît naïvement qu'entre les opportunistes et les réactionnaires, qu'elle appelle les conservateurs, il n'y a qu'une différence d'étiquette et qu'une rivalité de personnes. Elle conjure les uns et les autres de se unir contre les radicaux.

Il reste 30 ballottages, dit-elle. L'abstention, comme toujours, a contribué à ce résultat déplorable, qui est aussi dû à une rivalité regrettable entre gens sensés, divi-

sés mal à propos en opportunistes et en conservateurs. Dans les circonstances présentes, ce qu'il faudrait avant tout, ce serait d'arracher l'administration de la ville de Paris aux autonomistes. Si l'on considère les éléments qui vont se trouver en présence au scrutin de ballottage, on reconnaît que, dans presque tous les quartiers, la victoire est assurée aux candidats sur lesquels se porteront les suffrages réunis des opportunistes et des conservateurs. Cette union, en face du péril, de tous ceux qui ont quelque chose à perdre et rien à gagner au désordre, est une nécessité. Sans doute, dans les ballottages, il est quelquefois difficile de mener les électeurs au scrutin pour voter en faveur des candidats de la fusion ou de l'aggrégation : mais des scrupules seraient ici de trop. Il faut laisser de côté les répugnances et les antipathies personnelles et ne voir dans le scrutin prochain que l'occasion de sauver Paris de l'anarchie administrative et du gouvernement de conflits qui finirait par troubler la tranquillité publique. L'autonomie, c'est la Commune. Voilà ce que personne ne doit oublier.

Les libérouilles du Temps et de la Liberté en seront pour leurs jérémiades : la double défaite des monarchistes et des opportunistes dans la capitale est un fait acquis. Le scrutin de dimanche prochain ne fera que confirmer ce résultat. Le parti radical a définitivement conquis Paris, et, d'un coup, on change le mode de scrutin pour les élections prochaines, le parti radical gardera sa conquête. Il n'y a heureusement pas de Comité central à Paris pour endormir les radicaux et faire perdre à la République démocratique le terrain qu'elle a gagné.

ERNEST VAUQUELIN

ALLEMAGNE ET RUSSIE

On mande de Vienne au Times :

Un vague sentiment d'inquiétude recommence à agiter le public viennois et pèse sur la Bourse.

L'obstination avec laquelle la Gazette de l'Allemagne du Nord continue de divulguer les faits tout au désavantage des panslavistes est attribuée au vif désir qu'aurait le prince de Bismarck de faire rester M. de Giers au pouvoir.

Mais les moyens qu'il emploie dans ce but, ne paraissent à personne bien choisis. En Russie comme en France, ce n'est pas la faveur de l'Allemagne qui contribue à rendre populaire un homme d'Etat. Maintenant plus que jamais M. de Giers sera mal vu du parti Kalkoff. Si le ministre démissionne, cette victoire de ses adversaires ne signifiera que trop clairement l'inauguration d'une politique anti-allemande.

Le journal satirique russe Strebok publie l'entrefilet suivant :

On désire, comme étant superflue, se débarrasser dans les conditions les plus avantageuses, en bloc (sic) ou en détail de l'amitié allemande.

Celle-ci est revenue fort cher à ceux auxquels elle avait été imposée, et c'est pour cela que l'on voudrait s'en débarrasser pour toujours.

S'adresser Grand-Hôtel de Russie.

LE PAIN CHER

Ce ne sont plus les boulangers qui augmentent le pain : à Neuchâteau (Vosges), les électeurs de M. Méline ont été surpris, quand M. le maire de la ville de Neuchâteau a fait annoncer au son de caisse que, à partir du 25 avril le pain serait taxé à 32 centimes 1/2 par kilo, ce qui fait une augmentation de 2 centimes 1/2 par kilo.

dit qu'il allait prendre des mesures. Lorsqu'il se retrouva seul, assis devant son bureau, il parut s'y assourdir, la tête entre les mains, les yeux couverts. Son courrier était là, se décida à y chercher la lettre attendue, la réponse de la Régie, dont les lignes dansèrent d'abord. Pourtant, il finit par comprendre que ces messieurs souhaitaient quelque bagarre : certes, ils ne lui commandaient pas d'empirer les choses ! mais laissaient percer que des troubles hâteraient le dénouement de la grève, en provoquant une répression énergique. Dès lors, il lança des dépêches de tous côtés, au préfet de Lille, au corps de troupe de Douai, à la gendarmerie de Marchiennes. C'était un soulagement, il n'avait que s'enfermer, même il fit répandre la rumeur qu'il souffrait de la goutte.

Et, tout l'après-midi, il se cacha au fond de son cabinet, ne recevant personne, se contentant de lire les dépêches et lettres qui continuaient de pleuvoir. Il suivit ainsi de loin la bande, de Madeleine à Crèvecœur de Crèvecœur à la Victoire, de la Victoire à Gaston-Marie. D'autre part, des renseignements lui arrivaient sur l'effarément des gendarmes et des dragons, égarés en route, tournant sans cesse les dos aux fosses attaquées. On pouvait s'aggraver et tout détruire, il avait remis la tête entre ses mains, les doigts sur les yeux, et il s'abîmait dans le grand silence de la maison vide, où il ne surprenait, par moments, que le bruit des casseroles de la cuisinière, en plein coup de feu, pour son dîner du soir.

Le crépuscule assombrissait déjà la

Sur cet avis, les boulangers qui jusqu'alors n'avaient pas augmenté leur pain, n'ont pas perdu de temps : ils ont augmenté leur pain de suite.

Les électeurs de M. Méline ne sont pas contents.

M. le maire de Thiers vient d'adresser aux boulangers de la ville, la lettre suivante :

Thiers, le 5 mai 1887.

Monsieur,

L'élévation du prix du pain qui a été décidée et appliquée par les boulangers de Thiers depuis le 1^{er} avril n'étant nullement justifiée par le prix des grains qui est resté sensiblement le même depuis plusieurs mois, ainsi que le révèle le cours des céréales, j'ai l'honneur de vous inviter à vous entendre avec vos collègues pour ramener ce prix à une plus juste proportion avec celui de revient.

En présence de cet écart trop grand, et des réclamations unanimes d'une population ouvrière cruellement éprouvée par la crise industrielle actuelle, je me verrais obligé de rétablir la taxe officielle si, d'ici le 10 courant, vous n'avez satisfait à la présente invitation.

Agrez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le maire,
Signé : GUILLEMIN.

C'est beau la loi sur les surtaxes !

LETTER DE PARIS

Paris, 10 mai.

Paris a renouvelé hier son conseil municipal, et, bien que, sur 80 élections, cinquante seulement soient définitives, on peut dès maintenant porter un jugement sur cette nouvelle manifestation du corps électoral parisien. Ce qui en ressort le plus clairement, c'est la défection complète ou est tombé l'opportunisme. A chaque consultation du suffrage universel, la dégringolade de ce parti s'accroît davantage. Très sensible déjà lors du scrutin de 1881, elle est devenue plus manifeste encore en 1884 ; et, cette fois, elle prend tout le caractère d'un véritable effondrement.

Quelques chiffres suffiront à le démontrer : en 1881, les opportunistes réunissaient près de 90,000 voix ; en 1884, ils n'en obtenaient plus que 75,000, et hier, c'est à peine s'il ont pu grouper 46,500 suffrages. En d'autres termes, dans un espace de six années, l'armée ferryste a perdu la moitié de son effectif.

En revanche, les antiopportunistes (socialistes et radicaux), qui n'étaient que 117,000 en 1881, se trouvaient au nombre de 173,000 trois ans plus tard ; hier, ils atteignaient le chiffre de 187,500.

En mai 1884, les opportunistes faisaient élire vingt-huit candidats ; hier, ils ne parvenaient à faire nommer au premier tour que DEUX de leurs. Sans doute, quelques uns des trente ballottages tourneront à leur avantage ; mais en mettant les choses au mieux pour eux, il est certain qu'ils n'arriveront pas à faire entrer plus de quinze des leurs à l'Hôtel-de-Ville. Par contre, les républicains antiopportunistes sont parvenus à faire nommer d'emblée trente-trois de leurs candidats ; et notez que treize ballottages leur seront indubitablement favorables.

La décadence de la faction qui reconnaît actuellement pour chefs MM. Ferry et Raynal est donc, comme vous le voyez, complète et irrémédiable.

ble. On objectera peut-être qu'il ne s'agit ici que d'élections communales ; mais personne ne contestera que ces élections-là ont, à Paris, une importance qui dépasse de beaucoup celle du mandat municipal.

De tout temps, en effet, l'Assemblée des représentants directs de la capitale a exercé sur la marche des affaires, sur la politique générale, une influence très directe. Sans remonter jusqu'à la Révolution, où la municipalité parisienne joua un rôle considérable, on ne saurait nier que l'attitude nettement républicaine du Conseil des élus de Paris a plus d'une fois poussé la Chambre dans la voie des réformes démocratiques, où elle semblait hésiter à s'engager. Pour ne citer qu'un seul exemple, il est constant que les décisions prises à l'Hôtel-de-Ville en matière de laïcisation et de liberté de conscience, ont puissamment contribué au triomphe de la Libre-Pensée. Bien des lois qui ont été votées depuis six ans ne l'eussent jamais été si le Conseil municipal n'en avait, pour ainsi dire, décrété l'adoption par son propre exemple.

A côté de l'effondrement des candidats opportunistes, il faut signaler, comme un symptôme significatif, les progrès accomplis par le Parti ouvrier. En trois ans, ce parti a gagné près de dix mille voix, et hier il réussissait à faire nommer, avec une majorité considérable, quatre de ses candidats. C'est là un fait dont il est impossible de ne pas tenir compte : « il marque l'éloignement de plus en plus grand que la population laborieuse de Paris éprouve à l'égard des opportunistes.

Cette constatation n'a rien de fâcheux, et, pour ma part, j'en réjouis sincèrement ; mais je n'en dirai malheureusement pas autant de la situation des réactionnaires ; ceux-ci non seulement conservent toutes leurs positions, mais ils ont réuni hier plus de voix qu'ils n'en avaient obtenu dans les précédents scrutins.

Il ressort de ce rapide exposé que désormais la lutte à Paris est circonscrite entre les radicaux et les monarchistes. Je ne suis pas en peine de prévoir quelle en sera l'issue. Mais que devient, au milieu de tout cela, la coterie opportuniste ? Il me semble qu'elle fait piteuse figure. Il est vrai que si les mandats électifs lui échappent, il lui reste, au moins pour quelque temps encore, les fonctions administratives et les bureaux de tabac.

Maurice RENAUD.

DÉPÊCHES

DE « LA TRIBUNE »
Par Fil télégraphique spécial

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Paris, 10 mai.

On a distribué aujourd'hui aux députés plusieurs documents parlementaires au nombre desquels figurent :

1^o Un projet de loi autorisant le département de Saône-et-Loire à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ;

2^o Un projet de loi de M. Basly sur les bureaux de placement.

COMMISSION SÉNATORIALE DES FINANCES

Paris, 10 mai.

La Commission sénatoriale des finances a décidé qu'elle examinerait officiellement les questions budgétaires simultanément avec la Chambre.

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 10 mai.

Dans sa séance d'aujourd'hui, la Commission a entendu l'amiral Aube qui a donné des explications relatives aux dépenses concernant les torpilles inscrites par le ministre au budget extraordinaire.

Sur la proposition de M. Ménard-Dorian, la Commission a décidé de faire rentrer ces dépenses au budget ordinaire.

Pour le surplus des explications qui lui ont été fournies par le ministre, la Commission a promis de garder le secret.

LA CHAMBRE

Séance du 10 mai

PRÉSIDENCE DE M. FLOQUET

La séance est ouverte à 2 heures 1/2. M. Floquet fait procéder au tirage au sort des bureaux.

Après examen de divers projets de loi d'intérêt local, le général Boulanger, ministre de la guerre, dépose un projet de loi autorisant à faire procéder à une expérience de mobilisation, à laquelle concourra une section technique d'ouvriers de chemins de fer, convoquée à cet effet.

Ce projet est renvoyé à la commission du budget.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi militaire.

Les sucres

M. Wilson réclame la priorité pour le projet sur les sucres, ainsi qu'il en a été décidé dans la dernière séance de la commission du budget.

M. de Mahy, président de la commission de l'armée, proteste contre la proposition de M. Wilson.

M. de Plazanet, ex-membre de la commission militaire, dont on se rappelle la ridicule équipée lors de l'incident Boulanger de Mahy, appuie la proposition Wilson.

La Chambre, par 297 voix contre 227, décide de passer à la discussion de la proposition Wilson, qui établit une taxe complémentaire de 10 0/0 par cent kilos sur les sucres de toutes espèces et toutes provenances.

M. Rigaut déclare qu'il ne s'attendait pas à cette discussion qui survient inopinément à l'ordre du jour.

M. Freppel demande le renvoi de la discussion à jeudi.

La Chambre consultée, repousse le renvoi. M. Rigaut monte à la tribune pour combattre la proposition Wilson.

La loi de 1884, dit-il, a eu pour principal objet de pousser le fabricant à rechercher la betterave pour la production des sucres. Elle favorisait ainsi l'agriculture. De grands résultats furent ainsi obtenus : le prix des sucres, notamment, fléchit de 43 à 32 fr. les 100 kilos.

La surproduction qui fut la conséquence de cet état de choses a été profitable au développement de l'industrie, à l'exportation et aux consommateurs. Aujourd'hui on veut enlever aux fabricants les primes dont ils jouissaient pour une production supérieure à 6 kilos par 100 kilos de betterave.

On vise ainsi le contrat précédemment consenti, et cela au détriment de l'industrie et de la consommation.

La proposition dont il s'agit revient brutalement à prendre l'argent dans la poche même des contribuables.

M. Wilson demande qu'on passe à la discussion des articles.

Il déclare que sa proposition ne touche pas au régime établi par la loi de 1884 sur les sucres. On prélève simplement une taxe sur les innombrables bénéfices des producteurs.

Voilà tout.

M. Floquet ne croit pas que les membres présents soient en nombre suffisant pour discuter les articles de la proposition.

Quelques membres demandent le renvoi à la prochaine séance.

La Chambre décide par 324 voix contre 212 que la discussion continuera.

M. Duché conteste que la loi de 1884 ait amené une baisse sur le sucre pour le consommateur.

La baisse constatée a été, selon lui, produite par une surproduction dans le monde entier.

La loi Wilson déterminera fatalement l'élévation des prix en France, et c'est le consommateur qui en souffrira.

M. Wilson s'inscrit en faux contre les assertions du préopinant. La loi n'atteindra que les producteurs dont les bénéfices considérables seront non diminués, elle produira vingt millions au Trésor.

On passe alors à la discussion des articles.

Le rapporteur déclare que la Commission a modifié l'article premier conformément à l'amendement Lecour comprenant les sucres candis employés au sucrage des vins.

M. Sans-Leroy demande le renvoi à une commission spéciale.

L'amendement à l'article premier est retiré. Les articles 1 à 4 sont adoptés.

L'ensemble du projet relatif à l'établissement d'un droit de 10 francs sur les sucres est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération de la loi relative au régime des sucres.

Après une épreuve douteuse, la Chambre décide par 288 voix contre 231 qu'elle continuera la séance.

M. Delisse constate les bienfaits de la loi de 1884 qui a relevé la situation de l'industrie sucrière.

L'orateur s'étonne qu'on s'en prenne aux sucres pour combler les vides du Trésor. Les sucres ne doivent pas supporter le poids de la situation actuelle. Qu'on perfectionne les instruments de pesage pour la betterave, c'est un moyen bien meilleur de faire affluer l'argent dans la caisse de l'Etat.

Par 327 voix contre 201, la Chambre prononce le renvoi à jeudi de la discussion.

La séance est levée à 5 h. 5.

LE SÉNAT

Séance du 10 mai

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à trois heures. Après le tirage au sort des bureaux, le président indique l'ordre du jour.

M. Lalanne proteste contre la mise à l'ordre du jour du projet relatif au conseil général de la Seine.

M. Songeon croit que la discussion du projet viendra utilement après la discussion du projet d'organisation municipale de Paris. Il s'oppose à l'ajournement.

M. Bozérian appuie les conclusions de M. Songeon.

Par 187 voix contre 89, le Sénat repousse l'ajournement.

La séance est levée à cinq heures.

INFORMATIONS

LE PROCÈS LAMOUREUX

Paris, 10 mai.

M. Lamoureux intente un procès en diffamation aux journaux la France et la Patrie, pour avoir dit que ses dépenses pour monter Lohengrin étaient couvertes en partie par des subides étrangers.

L'ELECTION DU CHER

Paris, 10 mai.

Le Cri du Peuple annonce que Félix Pyat a accepté la candidature qui lui a

Feuilleton de LA TRIBUNE du 11 Mai 1887

GERMINAL

PAR

ÉMILE ZOLA

CINQUIÈME PARTIE

V

Mais, brusquement, il crut entendre Hippolyte remonter. Une honte l'arrêta. Il resta un instant encore, haletant à s'essuyer le front, à calmer les bonds de son cœur. Debout devant une glace, il contempla son visage, si décomposé, qu'il ne le reconnaissait pas. Puis, quand il l'out regardé s'apaiser peu à peu, par un effort de volonté suprême, il descendit.

En bas, cinq messagers étaient debout, sans compter Dansaert. Tous lui apportèrent des nouvelles d'une gravité croissante sur la marche des grévistes à travers les fosses ; et le maître-portion lui conta longuement ce qui s'était passé à Mirou, sauvé par la belle conduite du père Quandieu. Il écoutait, hochait la tête ; mais il n'entendait pas, son esprit était demeuré là-haut, dans la chambre. Enfin, il les congédia, il

dit qu'il allait prendre des mesures. Lorsqu'il se retrouva seul, assis devant son bureau, il parut s'y assourdir, la tête entre les mains, les yeux couverts. Son courrier était là, se décida à y chercher la lettre attendue, la réponse de la Régie, dont les lignes dansèrent d'abord. Pourtant, il finit par comprendre que ces messieurs souhaitaient quelque bagarre : certes, ils ne lui commandaient pas d'empirer les choses ! mais laissaient percer que des troubles hâteraient le dénouement de la grève, en provoquant une répression énergique. Dès lors, il lança des dépêches de tous côtés, au préfet de Lille, au corps de troupe de Douai, à la gendarmerie de Marchiennes. C'était un soulagement, il n'avait que s'enfermer, même il fit répandre la rumeur qu'il souffrait de la goutte.

Et, tout l'après-midi, il se cacha au fond de son cabinet, ne recevant personne, se contentant de lire les dépêches et lettres qui continuaient de pleuvoir. Il suivit ainsi de loin la bande, de Madeleine à Crèvecœur de Crèvecœur à la Victoire, de la Victoire à Gaston-Marie. D'autre part, des renseignements lui arrivaient sur l'effarément des gendarmes et des dragons, égarés en route, tournant sans cesse les dos aux fosses attaquées. On pouvait s'aggraver et tout détruire, il avait remis la tête entre ses mains, les doigts sur les yeux, et il s'abîmait dans le grand silence de la maison vide, où il ne surprenait, par moments, que le bruit des casseroles de la cuisinière, en plein coup de feu, pour son dîner du soir.

Le crépuscule assombrissait déjà la

pièce, il était cinq heures, lorsqu'un vacarme fit sursauter M. Hennebeau, étourdi, inerte, les coudes toujours dans ses papiers. Il pensa que les deux misérables rentraient. Mais le tumulte augmentait, un cri éclata, terrible, à l'instant où ils s'approchaient de la fenêtre.

— Du pain ! du pain ! du pain !

C'étaient des grévistes qui envahissaient Montsou, pendant que les gendarmes, croyant à une attaque sur le Vieux, galopèrent, les dos tournés, pour occuper cette fosse.

Justement, à deux kilomètres des premières maisons, un peu en dessous du carrefour, où se coupaient la grande route et le chemin de Vandame, madame Hennebeau et ces demoiselles venaient d'assister au défilé de la bande.

La journée à Marchiennes s'était passée gaiement, un déjeuner aimable chez le directeur des Forges, puis une intéressante visite aux ateliers et à une verrerie du voisinage, pour occuper l'après-midi ; et, comme on rentrait enfin, par ce déclin limpide d'un beau jour d'hiver, Cécile avait eu la fantaisie de boire une tasse de lait, en apercevant une petite ferme, qui bordait la route. Toutes alors étaient descendues de la calèche, Négrel avait gaimement sauté de cheval ; pendant que la paysanne, effarée de ce beau monde, se précipitait, parlait de mettre une nappe, avant de servir. Mais Lucie et Jeanne voulaient voir traire le lait, on était allé dans l'étable même avec les tasses, on en avait fait une partie champêtre, riant beaucoup de la litière où l'on enfonce.

Madame Hennebeau, de son air de

maternité complaisante, buvait du bout des lèvres, lorsqu'un bruit étrange, ronflant au dehors, l'inquiéta.

— Qu'est-ce donc ?

L'étable, bâtie au bord de la route, avait une large porte charretière, car elle servait en même temps de grenier à foin. Déjà, les jeunes filles, allongeant la tête, s'étonnaient de ce qu'elles distinguaient à gauche, un flot noir, une cohue qui débouchait en hurlant du chemin de Vandame.

— Diable ! murmura Négrel, également sorti, est-ce que nos brailleurs finiront par se ficher ?

C'est peut-être encore les charbonniers, dit la paysanne. Voilà deux fois qu'ils passent. Parait que ça ne va pas bien, ils sont les maîtres du pays.

Elle lâchait chaque mot avec prudence, elle en guettait l'effet sur les visages ; et, quand elle remarqua l'effroi de tous, la profonde anxiété où la rencontre les jetait, elle se hâta de conclure :

— Oh ? les gueux, oh ! les gueux !

Négrel, voyant qu'il était trop tard pour remonter en voiture et gagner Montsou, donna l'ordre au cocher de rentrer vivement la calèche dans la cour de la ferme, où l'attelage resta caché derrière un hangar. Lui-même attacha sous ce hangar son cheval, dont un galopin avait tenu la bride.

Lorsqu'il revint, il trouva sa tante et les jeunes filles éperdues, prêtes à suivre la paysanne, qui leur proposait de se réfugier chez elle. Mais il fut d'avis qu'on était là plus en sûreté, personne ne viendrait certainement les chercher dans ce foin. La porte charretière, pour tant, fermait très mal, et elle avait de

telles fentes, qu'on apercevait la route entre ses bois vermoulus.

— Allons, du courage ! dit-il. Nous vendrons notre vie chèrement.

Cette plaisanterie augmenta la peur. Le bruit grandissait, on ne voyait rien encore, et sur la route vide un vent de tempête semblait souffler, pareil à ces raz-de-marée brusques qui précèdent les grands orages.

— Non, non, je ne veux pas regarder, dit Cécile en allant se blottir dans le foin.

M^{me} Hennebeau, très pâle, prise d'une colère contre ces gens qui gâtaient un de ses plaisirs, se tenait en arrière, avec un regard oblique et répugné ; tandis que Lucie et Jeanne, malgré leur tremblement, avaient mis un œil à une fente, désireuses de ne rien perdre du spectacle.

Le roulement de tonnerre approchait, la terre fut ébranlée, et Jeanlin galopa le premier, soufflant dans sa corne.

— Prenez vos flacons, la sueur du peuple qui passe ! murmura Négrel, qui, malgré ses convictions républicaines, aimait à plaisanter la canaille avec les dames.

Mais son mot spirituel fut emporté dans l'ouragan des gestes et des cris. Les femmes avaient paru, près d'un millier de femmes, aux cheveux épars, dépeignées par la course, aux guenilles montrant la peau nue, des nudités de femmes lasses d'enfanter des mourir-de-faim. Quelques-unes tenaient leur petit enfant les bras, le soulevaient, l'agitaient, ainsi qu'un drapeau de deuil et de vengeance. D'autres, plus jeunes, avec des gorges gonflées de guerrières,

brandissaient des bâtons ; tandis que les vieilles affreuses, hurlaient si fort, que les cordes de leurs cous déchirées semblaient se rompre. Et les hommes déb

été offerte par les socialistes du Cher, pour l'élection sénatoriale du 15 mai.

LA MÉLINITE

Paris, 10 mai.
Un récent article de la *La Gazette de l'Allemagne du Nord*, reproduit en partie par divers journaux, assure que le professeur Scheibler a fait de nombreuses études sur la mélinite et qu'il résulterait de ses expériences que cet explosif se désagrégerait avec le temps.

D'après M. Scheibler, le coton-poudre contenu dans la mélinite se transformerait en sucre. Ce résultat s'explique de lui-même et d'une façon des plus simples :

Les substances mises en essai n'étaient pas de la mélinite. Notre *Explosif* reste absolument inconnu à M. Scheibler.

Le général Boulanger n'a donc nullement renoncé, comme le prétendent les journaux allemands, à l'emploi de la mélinite.

SAUVETAGE DE LA CHAMPAGNE

Cherbourg, 10 mai.
Sur l'ordre du ministre de la marine, cents matelots et ouvriers charpentiers ou chaudrons, sont partis de Cherbourg pour aider au sauvetage de la *Champagne*.

MEURTRE D'UN GARDIEN DE LA PAIX

Paris, 6 mai.
Cette nuit, un gardien de la paix nommé Boisselin étant intervenu, place de la Chapelle, dans une querelle entre ouvriers italiens, a reçu plusieurs coups de couteau dans le ventre. Boisselin est mort ce matin dans d'atroces souffrances.

Trois des agresseurs et une femme ont été arrêtés.

LES FRAUDES CONTRE LE TRÉSOR

Paris, 10 mai.
La Commission extra-parlementaire constituée par le ministre des finances pour chercher les moyens propres à réprimer les fraudes en matière de contributions directes, a constaté déjà que le Trésor perd chaque année plus de 150 millions.

Ces pertes considérables proviennent notamment du découragement des agents actifs provenant de l'ingérence des membres du Parlement qui non-seulement viennent solliciter l'abandon des poursuites, mais encore des menaces de provocation qu'ils adressent à ces agents.

LE NAUFRAGE D'UN TORPILLEUR

Paris, 10 mai.
Le Conseil de guerre s'est réuni aujourd'hui pour juger le lieutenant de vaisseau Auvert, qui commandait le torpilleur 67, au moment de son naufrage. De nombreux officiers de marine assistaient à l'audience.

M. Auvert a été défendu par le lieutenant de vaisseau Cambion, qui n'a pas eu de peine à établir que Mauvert, dont les états de service sont des plus brillants, a accompli son devoir jusqu'au bout et fait tout ce qui était humainement possible pour sauver le bâtiment dont le commandement lui était confié, et, à l'humanité, le conseil a déclaré Mauvert non coupable, et lui a adressé des félicitations.

TIRAGE DE LA VILLE DE PARIS

Paris, 10 mai.
Aujourd'hui a eu lieu le tirage des obligations de la Ville de Paris de 1876. Le numéro 57,504 a gagné cent mille francs, le numéro 30,853 cinq mille.

LE POINT NOIR

Saint-Petersbourg, 10 mai.
Le *Novosti Vremia*, après avoir indiqué que la situation est loin d'être pacifique, continue ainsi :
« Il y a partout suffisamment de matières pour de nombreuses surprises, et il est fort probable que le signal sera donné en Bulgarie, car cette malheureuse contrée est arrivée à une situation désespérée. »
Le *Novosti Vremia* conclut en disant « qu'il est fort peu probable que l'été prochain puisse se passer tranquillement, tant en ce qui concerne la Russie que l'Occident européen en général. »

Le Spectre Allemand

Moscou, 10 mai.
La *Gazette de Moscou*, mettant en parallèle les forces militaires de la Russie et de l'Allemagne, conteste la supériorité militaire de l'Allemagne. Les mesures que le gouvernement allemand prend à l'heure actuelle sont calculées de manière à maintenir l'illusion d'une prépondérance déçue. La Russie possède des forces militaires suffisantes; son attention est fixée maintenant sur le développement de ses forces navales.

UNE GRÈVE À ARMENTIÈRES

Armentières, 10 mai.
Cinq cents ouvriers tisseurs de la maison Villard, Castelbon et Vial, à Armentières, se sont mis en grève. Les ouvriers demandent une augmentation de la main-d'œuvre sur un grand nombre d'articles : MM. Villard, Castelbon et Vial répondent que dans les circonstances et vu la situation déplorable des affaires, toute augmentation de salaire est absolument impossible. Les ouvriers ont abandonné le travail samedi soir, mais on espère aboutir par un arrangement amiable et prochain.

Dépêches de l'Étranger

Par fil spécial de la Tribune

L'ITALIE ET L'ABYSSINIE

Rome, 10 mai.
L'on considère comme certain que les Italiens entreprendront, cet été, une campagne contre les Abyssins.

« LOHENGRI » A LONDRES

Londres, 10 mai.
M. Lamoureux a renoncé à représenter *Lohengrin* à Londres, à cause des engagements antérieurs pris par plusieurs artistes jouant dans cette pièce.

L'ABOLITION DE LA CORVÉE EN ÉGYPTE

Le Caire, 10 mai.
Le gouvernement a refusé d'accepter l'accord intervenu entre M. Flourens et Sir Edg. Vincent sur l'abolition de la corvée, parce que cet accord abolit le contrôle de la commission de la Dette sur les travaux.

L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS À PARIS

Washington, 10 mai.
M. Walker, consul général des États-Unis à Paris, actuellement en congé, ne retournera pas à son poste.

LA RUSSIE ET LES PETITS ÉTATS

Londres, 10 mai.
Selon le *Times*, la Roumanie et la Serbie ont adressé à Saint-Petersbourg des plaintes contre l'attitude des consuls russes à Bucharest et à Belgrade, attitude qui tend à favoriser l'opposition antilynnique.

DÉMISSION D'UN MINISTRE EN PORTUGAL

Lisbonne, 10 mai.
Le ministre de la marine a donné sa démission à la suite d'un conflit personnel à la Chambre avec un député qui l'a souffleté.

Les Anglais en Egypte

Le Caire, 10 mai.
Le besoin commençant à se faire sentir de prouver à l'Europe que l'occupation anglaise était indispensable, il fallait prévoir sous peu un combat à Wady-Halfa.

La chose n'a pas manqué de se produire; la dépêche suivante est arrivée à point, il y a quelques jours :

Un combat a eu lieu hier matin à Sarrass. Les troupes égyptiennes venues de Wady-Halfa se sont vaillamment battues et ont défait les derviches; elles ont tué Nour et Kouzi leur chef, 150 derviches et 40 autres dans la poursuite, se sont emparées de 10 étendards, d'une quantité d'armes et de munitions, et de correspondances.

Les Égyptiens ont perdu 40 hommes dont deux officiers et un sous-officier anglais.

Il ne s'agissait, pour arriver à ce résultat, que de sortir des fortifications de Wady-Halfa et de faire un simulacre de marche en avant. C'est ce qu'on a fait. Le prétexte que l'on a pris, c'est que le corps d'observation des derviches passait pour avoir été augmenté.

Quand on voudra recommencer, c'est facile.

Le résultat de ce qui vient de se passer est facile à prévoir. Les journaux de Londres vont prendre acte de l'insécurité des frontières pour hurler contre la proposition d'évacuation de l'Égypte de sir Drummond-Wolf, et voilà encore du temps gagné.

Il y a dans cette affaire un petit incident à noter: c'est le *satisfait* délégué aux troupes égyptiennes.

Attendons-nous à ce que, pour les récompenser de leur belle conduite, on décrète qu'elles sont dignes d'être nommées à la frontière pour la défendre contre les ennemis de l'extérieur, pendant que les troupes anglaises resteront dans la basse Égypte, région où grouillent les ennemis à l'intérieur, région où il fait moins chaud qu'à Wady-Halfa.

Chambre des Communes

Londres, 10 mai.
La Chambre a siégé jusqu'à six heures du matin pour discuter le bill de coercition. La clôture a dû être appliquée à divers amendements.

Le premier paragraphe de l'article premier a été finalement adopté, après une nouvelle application de la clôture, à 4 h. 35 du matin.

La Chambre des communes a ensuite discuté en seconde lecture la proposition Bradlaugh tendant à substituer au serment, dans le Parlement et les tribunaux, une simple déclaration affirmative.

La discussion a été ajournée vers six heures, quoique la motion d'ajournement eût été d'abord rejetée à une grande majorité.

Les Crédits militaires en Allemagne

Berlin, 10 mai.
Le *Frankfurter Beobachter*, parlant du vote des crédits militaires, dit que l'on peut considérer ces crédits, se montant à 300 millions de marks, comme une mobilisation anticipée. Si les affaires qui se passent sur la scène du monde continuent à se développer comme elles le font depuis quelque temps, il n'est pas douteux que 120 millions de marks en pièces d'or, enfermées dans la forteresse de Spandau, iront bientôt rejoindre leurs autres frères mobilisés.

LA HONGRIE ET L'EXPOSITION

Pesth, 10 mai.
La *Revue de l'Orient* publie un article du comte Zichy invitant le gouvernement hongrois à participer à l'exposition de 1889. Il se base sur ce fait que les intentions pacifiques de la France ne sont nullement douteuses et que la date de 1889 a été fixée sans arrière-pensée de glorifier les souvenirs sanglants de la Révolution, mais pour offrir aux peuples civilisés un champ propice pour rivaliser en vue de quelque bien général. Il est probable que M. Tizsa, interpellé au sujet de la participation de la Hongrie, répondra vers la fin de la semaine.

Voir nos dernières Dépêches

A LA 3^e PAGE

UN VAMPIRE

Un crime horrible a mis en émoi la ville de Munster, en Westphalie. Il y a deux mois, était morte une jeune personne âgée de vingt-sept ans, non mariée, fille d'un employé de chemin de fer; elle avait été enterrée au cimetière de Saint-Maurice. Quelques jours après, le serrurier V... avait ouvert la tombe, avait coupé le cadavre en deux, pour faciliter le transport, et l'avait porté, enveloppé dans un sac, dans sa demeure située à Klein-Wolbeck, un faubourg de Munster. Deux semaines après, il avait chargé un de ses ouvriers de transporter une caisse longue et lourde dans ses ateliers situés dans la Graefstrasse, à Munster. La caisse était restée là pendant des semaines, jusqu'à ce que le cadavre de la jeune personne soit parvenu à l'état de décomposition. Le serrurier V... a été arrêté et est actuellement en prison.

Le général Boulanger vient de décider qu'une commission d'officiers de gendarmerie serait constituée à l'effet d'élaborer les statuts d'une caisse de secours mutuels de la gendarmerie, qui serait instituée sous le haut patronage du ministre de la guerre.

Il a été arrêté le 4 mai. La caisse, exhumée de nouveau, ne contenait que des cuisses. Le coupable avait enterré la tête et le torse au cimetière, où on les trouva effectivement. On ne sait pour quel motif le coupable a commis son crime. Il prétend qu'il voulait étudier la décomposition des cadavres. Il paraît jouir de toutes ses facultés. Il est marié et n'a jamais commis ni crime ni délit.

LE CRIME DE NORTKERQUE

Un crime épouvantable, dénotant chez son auteur un rare degré de férocité, a été commis dans la petite commune de Nortkerque, située à 3 kilomètres d'Audruick (Pas-de-Calais).

Les époux Vanwormond-Darcy, tenaient à Nortkerque l'estaminet ayant pour enseigne : « Le Repos des chasseurs »; le ménage ne vivait pas très heureux; le père avait le funeste défaut de s'adonner à la boisson, de là à de fréquentes scènes.

Le 3 de ce mois, le mari, ivre, plus que de coutume, rentra chez lui vers les 6 heures du soir, il se mit à injurier sa femme, qui cependant ne se trouvait pas en état d'ivresse, bientôt la dispute s'envenima et des coups furent portés.

Vanwormond s'empara d'un bâton et après avoir terrassé sa femme l'en frappa et après redoublement, puis comme elle se soulevait, elle dit vouloir se noyer dans la petite rivière qui se trouve devant la demeure, le mari se hâta d'accomplir son désir; la prenant dans ses bras, il la porta et la jeta à l'eau, puis s'en alla.

Quelques minutes après, craignant que les gémissements de sa femme ne fussent entendus, il revint, ramena sa femme sur la berge et la traîna jusqu'à dans le cabaret, où il recommença à la frapper à l'aide d'un couteau de poche encore tout chaud.

La malheureuse perdit connaissance; alors seulement le meurtrier se décida à finir. Il la frappa à coups redoublés, puis après avoir mis une chemise propre à la victime, la coucha dans son lit. La pauvre femme ne rendit le dernier soupir qu'après douze heures d'horribles souffrances.

Cette scène de sauvagerie et de férocité aurait pu être évitée, ou tout au moins interrompue, si quelques habitants de la commune avaient eu le courage d'intervenir; en effet, six personnes amenées par la curiosité, avides de voir une scène de ménage, avaient assisté à cet horrible crime, cachées derrière les arbres d'une pâture située en face le cabaret.

Bien plus, lorsque la femme fut jetée à l'eau et laissée comme morte par son mari, ils n'ont point montré une pitié humaine de profiter de l'absence du meurtrier pour sauver la femme Vanwormond; si cette femme a succombé, ils en sont jusqu'à un certain point responsables; leur conduite à cet égard est lâche; aussi dans la commune sont-ils blâmés hautement.

Le criminel a tenté de se suicider, mais ses projets connus à temps ont pu être déjoués, le fustil chargé qu'il avait caché dans une remise, a été changé de place; malheureusement l'arme a éclaté entre les mains d'un journalier qui avait voulu la décharger; il a été grièvement blessé à la main et au front. L'instrument du crime est le couvercle d'un poêle, les marques laissées sur le cadavre en font foi.

Vanwormond ne manifeste aucun repentir, il déclare qu'il a agi sous l'empire de la boisson et parce que sa femme était ivre, ce qui est faux; par l'autopsie a démontré que celle-ci était jeûne.

Le parquet de St-Omer, composé de MM. Saint-Aubin, procureur de la République; Quantin, juge d'instruction; Berteloot, greffier, et M. Bacheval, médecin légiste, ont passé à Nortkerque toute la journée de jeudi; beaucoup de témoins ont été entendus et les confrontations ont été faites.

L'assassin est âgé de 44 ans, c'est un homme de haute taille, portant une petite moustache blonde; il a le regard méchant; il est dit le plus réputé comme tel; déjà il a été condamné pour avoir cassé une jambe à sa femme.

Pendant toute la durée de l'enquête, une partie de la population d'Audruick a séjourné devant le cabaret où se faisait l'instruction. Vanwormond sera conduit à St-Omer dans la journée de vendredi.

PETITES NOUVELLES MILITAIRES

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'œuvre de bienfaisance fondée par M. le capitaine Paoli, de la gendarmerie, en faveur des militaires de cette arme.

La caisse de secours, créée sur la généreuse initiative de cet officier, a déjà réuni plus de cent mille francs, si nous ne nous trompons pas.

Mais elle n'a pas encore assez de ressources pour faire face aux besoins si nombreux des veuves et des orphelins.

M. le général Boulanger vient de décider qu'une commission d'officiers de gendarmerie serait constituée à l'effet d'élaborer les statuts d'une caisse de secours mutuels de la gendarmerie, qui serait instituée sous le haut patronage du ministre de la guerre.

leurs de sa rivalité? Et son triomphe était en même temps un martyre.
— Veux-tu que nous t'amenions ce soir avec nous? demanda le comte à mademoiselle de Cygne.
— Non, dit-Blanche, je désire rester ici jusqu'à demain matin.

L'idée de passer la soirée à l'hôtel de Canahilles, avec Sarah, lui était insupportable. Elle préféra les angoisses de la solitude, l'attente fébrile de cette importante journée silencieuse, aux pénibles efforts qu'il lui faudrait faire pour se montrer au comte souriant et joyeux.

— Eh bien! je vais parler à la supérieure, dit M. de Canahilles, et régler tout pour demain.
Il sortit, et dans le silence solennel du parloir, les deux femmes restèrent en présence. Elles se regardèrent. Blanche abattue et faible, Sarah vigoureuse et menaçante.

— C'est demain, dit la comtesse. Tu n'as plus qu'une seule nuit pour prendre une détermination. As-tu réfléchi, dans ton isolement?
— J'ai souffert, j'ai pleuré et j'ai prié, répondit Blanche.

— Et tes résolutions en ont-elles été changées?

— Non.

— Tu persistes, malgré mes prières, malgré tes craintes?

— Malgré tout.

— Toi si pieuse, tu n'hésites pas à me voler l'homme que j'aime s'écria Sarah, perdant toute mesure et se dressant terrible devant mademoiselle de Cygne.

— Je vous empêche de déshonorer

dés que le conseil d'Etat aurait approuvé ces statuts et déclaré l'association comme établissement d'utilité publique.

Jusqu'à la nomination des capitaines en second à l'emploi de capitaines-commandants, dans les escadrons de cavalerie, se faisait par régiment.

Ce système avait pour résultat de créer des inégalités considérables au point de vue de l'avancement, les capitaines-commandants d'un régiment pouvant se trouver plus jeunes que grade de capitaine que les capitaines en second d'un autre régiment formant brigade avec le précédent.

M. le ministre de la guerre vient de décider que, pour obvier à ce grave inconvénient, la nomination des capitaines en second à l'emploi de capitaines-commandants se ferait par subdivision d'arme, cuirassiers, dragons, chasseurs, hussards, chasseurs d'Afrique et spahis.

Ce système est pratiqué dans l'armée, et il y a toujours été considéré comme excellent.

MANÈUVRES DE NUIT

Une circulaire ministérielle très complète réglemente les exercices de nuit dans l'infanterie. Ces exercices comprendront : des marches, l'occupation et l'évacuation d'une position à l'ennemi, des reconnaissances, des dispositions pour une attaque, l'élévation d'un grand garde, d'un poste ou d'un village.

Les exercices se feront dans la deuxième moitié de la nuit, de manière à être terminés au lever du soleil. Les troupes qui y auront pris part ne reprendront qu'à midi le service journalier.

Dans chaque garnison il y aura désormais au moins un exercice de nuit par semaine. Les chefs de corps préviendront à l'avance les maires afin que les populations ne soient pas surprises par les mouvements de troupes. On s'abstiendra, du reste, d'employer les batteries de canon. Les ordres se transmettront en silence dans les mêmes conditions qu'à la guerre.

La durée des exercices variera entre trois et six heures suivant les circonstances. Quant les troupes rentreront en ville après six heures du matin, les clairons pourront sonner la marche. On ne devra pas être surpris si le son de ces instruments est rendu plus strident. La moitié des clairons verra être mis à pavillon en arrière-suivant le modèle que les bataillons de chasseurs, envoyés au Mexique, avaient emprunté, en 1865, à la légion autrichienne.

ÉCHOS JUDICIAIRES

Tribunal de Commerce de la Seine

UNE QUESTION DE SURVIE

Se souvient-on de l'avis de l'état français le *Renard*? Part, le dernier, d'Obok, à destination d'Aden, était, au milieu de la mer Rouge, assailli par un cyclone. Depuis, jamais aucune trace du navire n'a reparu, et, de ce défaut de nouvelles, on a pu conclure qu'il est perdu corps et biens.

Parmi les passagers, se trouvait la famille Zorès : le mari, la femme et deux jeunes garçons.

En 1884, M. Zorès avait contracté, avec la compagnie la Caisse paternelle, une assurance aux termes de laquelle une somme de 50,000 francs devait être, lui défunt, payée à sa veuve; et, en cas de décès de la veuve, aux enfants.

On aperçoit tout de suite quelle difficulté créait à la compagnie la simultanéité de la mort de tout les Zorès.

C'est exactement le problème récemment soulevé par la contumace un testament de Marie Regault, l'une des trois assassinées de la rue Montaigne, dont la fortune était léguée à la fille de sa servante.

A qui devaient revenir les 50,000 francs du contrat d'assurance? Était-ce aux héritiers de M^{me} Zorès, ou bien aux héritiers des fils? En d'autres termes, était-ce aux parents de la femme ou à ceux du mari?

Cette intéressante question de survie était soumise au tribunal de commerce de la Seine, présidé par M. Ouaché.

Aucun indice n'établissait matériellement qu'il avait succombé le premier, de M. Zorès, de M^{me} Zorès ou de leurs enfants; mais la loi a fixé, pour les cas de ce genre, des présomptions prévues par deux articles du code civil.

Art. 721. — Si ceux qui ont péri ensemble avaient moins de quinze ans, le plus âgé sera présumé avoir survécu; s'ils étaient tous au-dessus de soixante ans, le moins âgé sera présumé avoir survécu; si les uns avaient moins de quinze ans et les autres plus de soixante; les premiers seront présumés avoir survécu.

Art. 722. — Si ceux qui ont péri ensemble avaient quinze ans accomplis et moins de soixante ans, le mâle est toujours présumé avoir survécu, lorsqu'il y a égalité d'âge, ou si la différence qui existe n'excède pas une année.

Les petits Zorès étaient âgés de moins de quinze ans, les époux Zorès de moins de soixante, et le mari avait douze ans de plus que la femme; c'est elle, par conséquent, qui est présumée avoir péri la dernière; d'où il résulte que les 50,000 francs doivent être versés à ses héritiers.

Ainsi, en a décidé le tribunal, qui vient de se prononcer dans cette curieuse instance.

Conseil de Guerre de la Nouvelle-Calédonie

MARY CLIQUET

Le correspondant de la *Gironde* à Nouméa, qui écrit que le conseil de guerre de la Nouvelle-Calédonie va être prochainement appelé à juger une très curieuse affaire, dont le héros est l'illustre Mary Clignet, ex-maitre de la Dordogne, ex-commanditaire de théâtre à Paris, qui a fini par échouer au bagne, etc. Mary Clignet ambitionnait, à la Nouvelle-Calédonie, une position forte, la cherchée, du reste, des condamnés aux travaux forcés, celle d'employé à l'hôpital militaire de Nouméa; mais, malgré tout, ce qu'il avait tenté ou fait tenter, il n'avait pu qu'arriver à la comble à ses vœux.

Cependant, dans le courant de l'année dernière, le lieutenant-colonel d'infanterie de marine Ortus — celui-là même qui a fait occuper les Nouvelles-Hébrides par les troupes françaises — reçut une lettre signée recommandant Mary Clignet avec celui-ci lui le caser comme infirmier à l'hôpital militaire de Nouméa, et ce qui lui serait, était-il dit dans la lettre, de la dernière facilité, puis, M. le gouverneur Le Boucher devait occasion l'intérieur de la direction allait lui être confié.

A très peu de temps de là, en effet, M. Le Boucher partait pour se rendre à la Guadeloupe, son nouveau poste, et le colonel Ortus prenait alors les rênes du gouvernement néo-calédonien. Un de ses premiers soins fut d'aller trouver le médecin en chef à la tête du service de santé de la colonie, pour lui recommander le protégé du général Billot, et Clignet, quoiqu'il n'y eût point à ce moment aucune place disponible, entra comme infirmier à l'hôpital militaire de Nouméa.

M. Ortus s'empresse alors d'expédier la nouvelle au général, lequel répond au colonel par une lettre où il se montre fort contrarié de ce qu'il ait pu supposer qu'il avait des relations avec un forçat. Mais, dans l'intervalle, la même avait été émise par un compagnon de Clignet.

On avait reconnu la fausseté de la première lettre du général Billot, qui avait été entièrement fabriquée à Nouméa. Tout était parfaitement initié : en-tête, timbres, cachets de tous les points où la lettre devait être timbrée dans son parcours de France à Nouméa. Beaucoup s'y seraient assurément trompés.

Détail à noter : c'est que ce n'était pas Clignet qui était l'auteur de ces faux, mais bien un certain forçat du nom de Follet, un évadé de la Nouvelle-Calédonie, qui, sous le nom de Nérat, titre dont il s'était affublé pendant une évasion de plusieurs mois qu'il passa tranquillement au chef-lieu, vivant bien et faisant de temps à autres des tours pendables. Une fois, entre autres, il assistait au mariage d'un honorable négociant de Nouméa en qualité de garçon d'honneur; il fréquentait les meilleurs cafés, où il s'était lié avec le *high life* du chef-lieu; il se disposait même à assister à une soirée donnée par le gouverneur lorsque sa capture est intervenue. Clignet, avait, parait-il, organisé toute cette intrigue afin de s'évader. On aurait saisi une lettre d'un banquier d'Autriche où il était question de ce projet d'évasion.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

CANTON DE NEUVILLE

Élection au Conseil général du Rhône

Aux Électeurs!

Citoyens,

Vous êtes convoqués le 15 mai prochain pour donner un successeur à notre regretté conseiller général, le citoyen Gay.

Le comité de l'Union des républicains radicaux du Rhône pour le canton de Neuville, a l'honneur de présenter à vos suffrages la candidature du citoyen F. Chassagnieu, chimiste, Officier d'Académie.

Habitant depuis longtemps Fontaines-sur-Saône où il dirige une importante usine, le citoyen Chassagnieu a, sur son affabilité, son instruction, ses connaissances étendues, et une ligne politique républicaine et indépendante, acquis les sympathies et l'amitié de tous ceux qui le connaissent, de la reconnaissance, et ils sont nombreux, de tous ceux auxquels il a eu le plaisir de rendre service.

Le dévouement qu'il a apporté à toutes les questions qui intéressent l'instruction, ses efforts pour développer le bien-être matériel et moral des écoles et des enfants qui les fréquentent l'ont rendu justement populaire parmi la population qui l'entoure.

Si vous le nommez conseiller général, son

siste, moi, quoi qu'il puisse en changer. N'essie pas de me donner le change, avec ton hypocrite pitié, avec tes exhortations pleines de duplicité. Tu ne veux pas mon rachat, mon salut; tu veux mon amant, voilà tout! Ah! prends garde, à la fin, je perds patience! Je ne sais pas ce que tu fais en me résistant. Sois prudente!

Elle s'arrêta un instant, puis, avec une atroce ironie :

— Tu as été sur le point d'entrer en religion, autrefois, eh bien, entres-y maintenant! Tu es dans un couvent; pourquoi n'y restes-tu pas?

Et comme à ces furieuses paroles Blanche ne faisait pas de réponse :

— Une dernière fois, veux-tu renoncer à ce mariage?

Le pas du comte retentit, au dehors, sur les dalles du vestibule. Sarah comprit qu'elle n'avait plus qu'une seule minute pour décider mademoiselle de Cygne. Elle s'approcha d'elle, lui serra les mains à les lui briser, essayant d'entraîner ou de plier cette nature douce, mais inébranlable. Alors, voyant qu'elle n'obtenait rien, désespérée, elle se pencha vers sa rivale, comme si elle l'embrassait :

— Tu veux absolument te marier? Le murmurait-elle, avec un accent qui la fit frémir. Eh bien! Soit! Mais prends garde d'être veuve!

Et faisant un geste de colère, elle s'éloigna, suivie du comte.

(A suivre.)

Feuilleton de LA TRIBUNE du 11 Mai 1887

90

COMTESSE SARAH

PAR GEORGES OHNET

XVIII

Elle se tourna vers Mrs Stewart, dont la figure consternée devait, à tout étranger, annoncer un malheur, et lui parlant doucement, la priant de prendre sur elle, afin de ne pas la trahir.

— Vous

